

Compte-rendu

Conseil Municipal du 09 septembre 2014 à 20h30

Présents : B.CHARDON, F.CHASTENET ; C.CHERRIER, L.DE CUYPER, A.DIVOUX, T. ESTEVE, A. GARNIER, M.FROMONOT, E.MAUFROY, R.PAPA, M. SAPOLIN, S.LIABEUF

Absents excusés : N.ZANOTTO (pouvoir), R.SEBIRE-MUTTRA (pouvoir), F.VERHOEVEN (démission)

Secrétaire de Séance : F.CHASTENET

ORDRE DU JOUR :

1. Avenant sur le marché proposé au départ et validé lors d'un précédent conseil, à savoir,

- Clôture et barrière côté Venouse : 6.870,00 € HT
- Portillon côté propriété Fonck : 1.878,00 € HT
- Raccordement de la propriété Fonck au réseau : 13.058,00 € HT

2. Alimentation du poste par A I T E R O

- Coût 4.764,00 € HT

3. SDEY – Ouverture à la concurrence pour l'achat d'énergie

4. Gaz GRDF

Installation de nouveau compteur

5. Dons

6. Divers

Le compte-rendu du conseil municipal du 08 Juillet 2014 est approuvé sous réserve des modifications citées en assemblée.

Retour sur la démission officialisée de Mr. Verhoeven pour des raisons personnel. Mr Papa électeur suppléant, remplacera Mr VERHOEVEN pour les élections sénatoriales.

1. Construction d'un dispositif de traitement des eaux usées (Marché de travaux – lot n°1): Mr le maire a présenté le coût des prestations complémentaires pour la clôture et barrière côté Venouse, le portillon et le raccordement au réseau de la propriété FONCK : Total = 21.806,00 € HT.

Le coût des travaux a été jugé excessif.

Non validé par le conseil.

6 voix contre, 3 voix pour, 3 abstentions.

2. Construction de bassins de pollution (Marché de travaux – lot n°2): L'alimentation du poste engendre un coût supplémentaire de 4.764,00 € HT, non validé à l'unanimité par le conseil.
3. SDEY : Syndicat départemental de l'énergie de l'Yonne qui va être ouvert à la concurrence a été approuvé par le conseil à l'unanimité.
4. GRDF monte le projet GASPARD qui permettra de compteur gaz « intelligent » ce qui permettra de pouvoir plus facilement gérer sa consommation de gaz en temps réel.

Les compteurs seront installés et entièrement pris en charge par GRDF.

Le conseil a validé à l'unanimité ce projet.

5. Dons au CCAS :

Le premier de 20 euros par Mr Gomimbault suite à leur remariage.

Le deuxième de 8 euros de manière Anonyme.

Le troisième de 190 euros par des gens du voyage.

Divers :

Certains commerçants de la commune ont soulevé le problème d'affichage « illégal » de panneaux publicitaires à l'entrée du village, retirés depuis par la DIR, à l'encontre de Mr SEBIRE-MUTTRA, ainsi que des décorations comme des pots de fleurs et des luminaires sur le trottoir qui ne respecte pas l'espace prévu pour la circulation des piétons en général.

Ce sujet ayant déjà été évoqué en commission, il est proposé, pour mettre tout le monde d'accord, la mise en place à l'entrée du village, d'un panneau publicitaire regroupant les différents commerçants de Pontigny. Panneau qui serait financé par la mairie et les commerçants en accord avec ce projet. Puis retrait des panneaux et décorations qui n'ont pas lieu d'être.

Il a été aussi évoqué le projet de mettre en place un panneau lumineux qui permettra d'afficher simplement tous les événements du village ainsi, pour les commerçants qui le souhaitent, de faire de la publicité pour les commerces.

Les premiers devis proposent un budget de 8.150,00€ à l'achat ou 162,00€/mois en location.

Après un entretien entre Mr le maire et le percepteur, la commune ne serait presque pas endettée, ce qui permet de pouvoir mettre en place de nouveaux projets.

Mr le maire a voulu revenir sur la réunion qui concerne différentes commissions communales. Afin de responsabiliser tous les élus, différents groupes de travail seront mis en place pour poursuivre les projets concernant la rénovation des trottoirs, ainsi que la mise en place de parking payant pour les camping-cars, la création d'une aire de jeux pour les enfants et un gros projet pour la continuité d'une animation autour de l'abbaye, suite au succès rencontré lors du spectacle sons et lumières ainsi que par les animations autour de Pontigny 2014.

Pour cela, Mr le maire et le conseil municipal tiennent à rendre hommage et féliciter les organisateurs de Pontigny 2014, la mission de France, toutes les autres associations et tous les bénévoles qui ont participé à ce superbe projet qui a terminé en apothéose.

Grâce à cela 2.730,00 places payantes et une recette de 39.000,00 euros.

Autre point, qui concerne le CPI.

La commandante Charrier a clarifié plusieurs points à propos des pompiers de Pontigny.

- Estimation de 34 interventions pour l'année 2014, sachant qu'il y en a déjà 24 d'effectuées, à ce jour.
- Toute personne titulaire du FIA peut intervenir aux interventions.
- Toute personne inapte au feu, n'a pas le droit d'intervenir en cas d'incendie.
- Les livrets de formation ne sont plus obligatoires car les formations se font en interne.
- La caserne possède deux ARI (aide respiratoire) et la commandante estime cela suffisant pour la commune.
- Les tenues de pompiers doivent être mises uniquement pour les interventions (exception pour la vente de calendrier).
- Les manœuvres vont être mise en place tous les mois.
- La commune va être équipée d'un sac de « l'avant » qui est un sac de premier secours.

Autre sujet, un bulletin trimestriel verra le jour pour parler des projets en devenir de la commune.

Suite à des querelles entre les associations : pétanque loisirs de la Vallée du Serein et club inter générations, le conseil tient à préciser, que les jours à respecter sont :

- Mercredi et vendredi après-midi en priorité pour le club inter générations.
- Le reste de la semaine pour les boulistes.

Ce planning doit être pris pour acquis et Mr le maire et le conseil tiennent à clore ce sujet une fois pour toute.

Fin de séance à 22h45